



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du jeudi 16 mars 2022, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Didier Barth, Président.

Monsieur le Président Didier Barth ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que du Conseil général également au complet (19 membres).

Absent excusé

-

Absent non excusé

-

Poste vacant

0

Monsieur le Président Didier Barth constate que l'ordre du jour, auquel le Conseil communal ajoute le point n°3, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2021,
2. Demande d'un crédit de fr. 64'000.- permettant de réorganiser le cimetière,
3. Réponse à la motion déposée par le Parti Libéral-Radical relative à la modération du trafic sur la grande rue.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2021

Monsieur le Président Didier Barth ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 64'000.- permettant de réorganiser le cimetière

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

Monsieur Vincent Robert indique que le Parti Démocratique indépendant soutient le projet soumis ce soir car plusieurs facteurs plaident en faveur de ce rapport.

Au rythme des décès survenus ces derniers temps, la place à disposition pour les ensevelissements et pour les inhumations seront épuisées à court terme, ce qui obligera la commune, dans tous les cas, à changer de secteur, soit en s'étendant vers l'Est ou en réaménageant le secteur le plus à l'Ouest, ce qui semble être la meilleure variante.

La réaffectation du secteur Ouest, dont la majorité des tombes ne sont plus entretenues, selon le plan proposé par le Conseil communal, est la solution la plus adéquate puisque l'espacement des sépultures permettra l'enherbement du sol et son entretien sera possible avec les faucheuses. Visuellement, un espace verdoyant mélangé aux monuments n'enlèvera rien à la symbolique du lieu. De nombreuses communes possèdent déjà, d'ailleurs, des variantes similaires.

Pour ceux qui se rendront en visite au cimetière, il est probable que toute leur attention soit dédiée aux personnes enterrées en ces lieux. Il n'en est pas de même pour les autorités communales qui doivent également se soucier de l'état structurel du lieu. Depuis bien des années, les murs d'enceinte sont en péril et les années qui passent ont aussi de l'influence sur le patrimoine bâti. Il est venu temps de faire des réparations, avant que la haie extérieure, dont les racines grossissent, ne fasse exploser les murs ou que ceux-ci se retrouvent éventrés dans le champ de Monsieur Roulet.

A ceux qui pensent que le montant annoncé est trop élevé pour simplement enlever des blocs de pierre et semer de l'herbe, le Parti Démocratique Indépendant n'est pas de cet avis. Tout environnement construit nécessite de l'entretien, plus on tarde, plus les coûts grimpent.

La tentative de ne plus désherber chimiquement le cimetière est un échec total, les heures supplémentaires prévues par le Conseil communal pour se passer d'herbicides, tout de même 200 heures de plus annuellement, ainsi que l'engagement ponctuel d'entreprises privées, n'ont pas suffi à contenter les villageois ni les Brotiers qui viennent en visite au cimetière. C'est un heureux hasard que la commune doive prévoir un nouveau secteur pour les tombes et le fait d'envisager d'espacer les monuments, sinon le retour aux anciennes méthodes de désherbage était inévitable. Le résultat post-motion du 5 décembre 2018 confirme ce dont les membres du groupe PDI se doutaient bien, que même pour se donner bonne conscience, on préfère lorsque c'est les autres qui sont à genoux.

En conclusion, le Parti Démocratique indépendant encourage chacun et chacun à soutenir le projet tel qu'il est présenté.

Monsieur Dimitri Maire annonce que le Parti Socialiste et Libre a lu avec intérêt cette demande de crédit. Le réaménagement de la partie proposée est nécessaire, cependant, trois éléments de cette réorganisation dérangent les membres du PSL.

Le principal élément est la réintroduction de l'utilisation du Glyphosate pour le désherbage des parties non-réaménagées. Il semble peu opportun que la commune revienne en arrière sur cette utilisation. Tant la Confédération que le canton invitent même légalement les communes à cesser l'utilisation d'herbicides dans les rues, les parcs et les promenades. Au sens du Parti Socialiste et Libre, le cimetière fait partie de ce périmètre dans lequel le Glyphosate doit être proscrit. Il existe des solutions mécaniques adaptées qui ont déjà été appliquées au cimetière ces dernières années. Si les employés n'ont pas le temps nécessaire à disposition, il semble possible d'externaliser une partie de ce travail et il devrait être couvert par le budget de fr. 10'000.- alloué par le Conseil général pour le désherbage mécanique sur la commune. Il y a aussi la piste des réfugiés volontaires qui a déjà été exploitée par le passé, tant au cimetière que pour d'autres travaux dans la commune, qui pourrait être réactivée. Le groupe PSL pense qu'il est aussi nécessaire d'expliquer aux visiteurs du cimetière la démarche de préservation de la nature que la commune a mise en place et de demander à la population un peu de tolérance durant les mois de forte végétation. Un panneau explicatif à l'entrée du cimetière pourrait en faire partie.

Le deuxième élément est la disparition prévue des haies en thuyas afin de permettre la réparation des murs. Cette suppression des haies devrait être suivie par une réintroduction de celles-ci, mais avec des essences plus propices à la biodiversité, comme celles plantées au bout des places de parc en haut de la rue de la Citadelle. Une telle haie demande peu d'entretien et amène une verdure diversifiée et bienvenue.

Dernier point : nulle part dans le rapport, il est fait mention de la participation de la commune voisine de Brot-Plamboz, tant au niveau des décisions que des questions financières. Cette participation semble indispensable autant sur le projet que sur la partie financière.

Le cimetière des Ponts-de-Martel, qui est composé de plusieurs parties plus ou moins anciennes, vaut le détour et est assez unique en son genre. C'est pourquoi il semble important de le préserver, tant au niveau visuel qu'au niveau biologique. C'est pourquoi le Parti Socialiste et Libre propose les trois amendements distincts suivants :

1. La suppression de l'autorisation de réintroduire le désherbage chimique.
2. La réintroduction des haies une fois les murs réparés, mais avec des essences diverses et adaptées à la région et à la faune.

3. L'implication de la commune voisine de Brot-Plamboz dans le processus de réaménagement du cimetière.

Monsieur Alexis Maire relève que suite au dépôt de la motion contre les pesticides de synthèse, une minorité des anciens membres du Conseil général avaient relevé qu'il était illusoire de désherber le village à la main et de manière efficace. Malgré ces mises en garde et ces appels au bon sens, la majorité de l'assemblée de l'époque a préféré s'entêter et succomber à la mode « Bio-Bio Bo-Bo Ecolo »; et maintenant, où en sommes-nous ?!

Le Conseil général doit voter un crédit de fr. 64'000.- pour apporter une solution que l'on espère efficace. Effectivement, malgré l'esclavagisme d'un employé communal par semaine contraint d'arracher les herbes à la main, le cimetière des Ponts-de-Martel s'apparente gentiment à un sous-bois laissé en friche. Ce crédit sert uniquement à financer une phase test qui ne concerne qu'un tiers du cimetière. Même si cela est onéreux, le gain en efficacité et en coût d'entretien paraît judicieux. Le PLR a même le secret espoir que cela soit joli. Les membres du Parti Libéral-Radical comptent sur le pragmatisme du Conseil communal pour, qu'en cas d'extension du projet, il en profite pour rationaliser la taille du cimetière pour s'en tenir, par exemple, aux concessions actives. Cela évitera à la commune d'être la seule du canton avec le cimetière le plus luxueux. Le groupe PLR soutiendra donc cette demande de crédit, mais sera tout-de-même attentif aux suites données à ce projet ainsi qu'aux futures conséquences négatives de la motion sur les pesticides, car la mode c'est bien, mais pas à n'importe quel prix.

Par rapport à l'implication de la commune de Brot-Plamboz, **Monsieur Vincent Robert** demande au Conseil communal s'il a déjà une réponse à donner.

Monsieur Yvan Monard indique que la réponse est claire et simple : le rapport est totalement soutenu par la commune de Brot-Plamboz. En ce qui concerne le financement, c'est le même principe que l'église ou toute autre chose partagée entre les deux communes, la commune propriétaire, donc la commune des Ponts-de-Martel, fait les investissements. Par contre, la commune de Brot-Plamboz participe aux amortissements et aux entretiens. C'est cette manière de procéder qui sera appliquée.

Monsieur Simon Kammer revient sur la demande de réintroduire une haie après réparation des murs. Il indique que cette question a été analysée et il relève que la valeur écologique d'une haie de thuyas est relativement faible. Dans le calcul, il faut aussi prendre en compte le gazon fleuri qui va être mis, qui est une plus-value écologique au projet global, en plus des nouveaux arbres.

A la demande générale, **Monsieur le Président Didier Barth** suspend la séance durant 10 minutes.

A la reprise de la séance, **Madame Brigitta Gutmann** indique que la réponse de Monsieur Yvan Monard, quant à la contribution de la commune de Brot-Plamboz, a satisfait le Parti Socialiste et Libre, qui retire ainsi son troisième amendement.

Concernant les prairies et les haies, **Madame Clotilde Richard** pense qu'il serait intéressant de voir la différence entre des prés fleuris et des haies, par rapport notamment au nids des hérissons ou de toutes les petites espèces, ainsi que pour les oiseaux : les fruits qu'il y a sur les haies. Elle estime aussi qu'il serait très intéressant, lors des séances du Conseil général, d'œuvrer pour le bien du village et pas pour gonfler son estime personnelle.

Concernant le fait de replanter ou non une haie, **Monsieur Yvan Monard** rappelle que les racines de la haie existante ont endommagé les murs de manière conséquente. Replanter une haie va reposer les mêmes problèmes d'ici 10 ou 15 ans.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet au vote les deux amendements restants.

Le premier amendement demandant de supprimer la réintroduction du Glyphosate est refusé par 3 voix pour, 15 voix contre et aucune abstention.

Le deuxième amendement demandant la réintroduction des haies une fois les murs rénovés est refusé par 4 voix pour, 14 voix contre et aucune abstention.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté initial au vote.

Cet arrêté est accepté par 15 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions.

3. Réponse à la motion déposée par le Parti Libéral-Radical relative à la modération du trafic sur la Grand rue

Monsieur Yvan Monard indique aux membres du Conseil général qu'ils ont tous, devant eux, la réponse écrite du Conseil communal à la motion déposée par le groupe PLR relative à la RC170. Selon le Règlement général de commune, le Conseil communal est tenu de rendre un rapport suite à une motion, ce qui est le cas avec le document distribué ce soir.

Le Conseil communal propose que les membres du Conseil général prennent le temps d'examiner ce rapport et les plans affichés dans la salle et à disposition au bureau communal pour consultation ultérieure si nécessaire.

Une réponse à une motion s'arrête à une réponse, précise encore Monsieur Yvan Monard. Le Conseil communal est toutefois prêt à en discuter par la suite, tant et aussi longtemps que cela reste dans des débats sereins et calmes.

Si le Conseil communal vient aujourd'hui avec cette réponse, c'est que la suite des travaux liés à la RC170 va débuter prochainement, depuis le bas de la rue Pury pour redescendre en direction du collège, ce qui signifie que certains aménagements pourraient déjà être concernés par cette étape, raison pour laquelle le Conseil communal tenait à rendre cette réponse le plus rapidement possible de manière à ce que le Conseil général soit au courant de ce qui a été prévu.

Une fois tous les points de l'ordre du jour traités, **Madame Clotilde Richard** indique que le Parti Socialiste et Libre est étonné que la séance du Conseil général liée aux comptes 2021 soit programmée le même jour que le début des activités culturelles d'un village voisin.

Beaucoup de Ponliers y sont bénévoles et le groupe PSL trouve également juste de montrer que nous soutenons les communes voisines. Il serait alors approprié d'avancer cette séance d'un jour.

Madame Brigitta Gutmann indique que c'est avec une vive préoccupation que le Parti Socialiste et Libre suit les événements en Ukraine, une évolution qu'il n'aurait jamais cru possible il y a peu de temps. La situation ne cesse de s'aggraver et le nombre de réfugiés augmente. La population suisse fait preuve d'une très grande solidarité avec les centaines de milliers de personnes qui ont fui la guerre en Ukraine. Le groupe PSL remercie donc sincèrement le Conseil communal d'avoir inscrit la commune auprès du canton pour mettre à disposition l'appartement communal libre en faveur de ces réfugiés. Il apprécie beaucoup ce geste et est volontiers à disposition pour aider à l'accueil et au séjour. Il serait bien que la commune informe ses citoyens qu'ils peuvent s'inscrire auprès du canton pour mettre à disposition des lieux d'hébergement pour ces réfugiés.

Monsieur Yvan Monard remercie Madame Brigitta Gutmann pour son intervention et relève que les informations sont extrêmement faciles à trouver autant sur le site de la Confédération que sur le site du canton. Si vraiment le législatif estime qu'il est utile que la commune établisse par

exemple un tout-ménage, le Conseil communal peut l'entendre, mais Monsieur Yvan Monard n'estime pas cela nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** clôt la séance à 20h35.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Didier Barth

Floriane Perret